

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale				
	2: Bifamiliale				
	3: Trifamiliale				
	4: Multifamiliale				
	5: Maison mobile				
Commerce	1: Commerce local				
	2: Commerce régional				
	3: Commerce de grande surface				
	4: Service professionnel et spécialisé				
	5: Service profess. compatible avec l'industrie				
	6: Entrepreneur de faible nuisance				
	7: Entrepreneur de forte nuisance				
	8: Commerce de divertissement				
	9: Commerce de divertissement à nuisance				
	10: Service relié à l'automobile, catégorie A				
	11: Service relié à l'automobile, catégorie B				
	12: Commerce de nuisance				
	13: Commerce de forte nuisance				
Industrie	1: Industrie de recherche et de développement				
	2: Industrie de prestige et de haute technologie	*	*		
	3: Industrie légère	*	*		
	4: Industrie lourde				
	5: Indust. des déchets et des matières recyclables				
	6: Industrie et services aéroportuaires				
Public	1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	*	*		
	2: Service public				
	3: Infrastructure et équipement			*	
Agricole	1: Culture				
	2: Élevage				
	3: Élevage en réclusion				
Usages spécifiques	Permis	*	*		
	Exclus				

Normes spécifiques

Implantation du bâtiment	Isolée	*		*	
	Jumelée		*		
	Contiguë				
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)	9	9		
	Superficie de plancher minimale (m ²)	500	500		
	Hauteur en étages minimale/maximale	1/2	1/2		
	Hauteur en mètres minimale/maximale	3,0/7,5	3,0/7,5		
Densité d'occupation	Nombre de logements min./max. par bâtiment	0/0	0/0	0/0	
	Rapport plancher/terrain minimal/maximal				
	Rapport espace bâti/terrain minimal/maximal	0,2/	0,2/		
Marges	Avant minimale (mètres)	7,5	7,5	0	
	Latérale 1 minimale (mètres)	1,5	0	0	
	Latérale 2 minimale (mètres)	4	6	0	
	Arrière minimale (mètres)	9	9	0	

Lotissement

Terrain	Largeur minimale (mètres)	40	40		
	Profondeur minimale (mètres)	40	40		
	Superficie minimale (m ²)	2500	2500		

Divers

	Notes particulières	*	*	*	
	P.I.A.	*	*	*	
	P.A.E.				
	Projet intégré				

Amendement

	Numéro du règlement	SH2004-45, a. 6	SH2007-79, a. 2	SH-2015-369	SH-2022-513
	Date	23-12-2004	21-08-2007	2015-08-24	2022-04-26

Notes particulières

L'usage suivant est spécifiquement autorisé :

- 637 Entreposage et service d'entreposage (établissement utilisé par le public).

La superficie d'entreposage extérieur ne peut excéder 25% de la superficie totale de plancher de l'usage.

Malgré toutes dispositions contradictoires, la construction d'un nouveau bâtiment et la rénovation des équipements existants pour un usage relevant de la catégorie (481 – Service public et infrastructure – Électricité) sont autorisées.

SH2007-79, a. 3

Tout nouvel usage principal doit respecter les dispositions suivantes :

- Toute opération à l'exception du stationnement de véhicules, de l'entreposage extérieur et des activités de chargement et déchargement sont faites à l'intérieur du bâtiment ;
- L'entreposage extérieur de matières premières (brutes) est interdit.